Charte de l’islam : Schiappa affirme que les imams devront reconnaître le droit des homosexuels à se marier, la Grande Mosquée de Paris réagit dans un communiqué

25/03/2021 à 15h12



Communiqué

Homosexualité :
PPA doit respecter notre charte des principes
et nos enseignements religieux

Paris, jeudi 25 mars 2021

l, Madame Marlène SCHIAPPA, ministre déléguée auprès du
gère de la Citoyenneté, a affirmé qu'en application de la Charte
de France du 18 janvier 2021, les imams devront reconnaître
des personnes du même sexe à se marier.

Société des Habous
et des Lieux Saints de L'Islam
Institut Musulman
de la Mosquée de Paris

بسم الله الرحمن الرحيم

جمعية الأحباس الإسلامية
المعهد الإسلامي لمسجد باريس الكبير

Communiqué

Homosexualité :
Madame SCHIAPPA doit respecter notre charte des principes et nos enseignements religieux

Paris, jeudi 25 mars 2021

Ce matin, sur la chaîne LCI, Madame Marlène SCHIAPPA, ministre déléguée auprès du ministre de l'Intérieur, chargée de la Citoyenneté, a affirmé qu'en application de la Charte des principes pour l'islam de France du 18 janvier 2021, les imams devront reconnaître dans leurs prêches le droit des personnes du même sexe à se marier.

Je déplore ces déclarations, qui marquent une violation du droit et bafouent les réalités religieuses.

En qualité de recteur de la Grande Mosquée de Paris, j'ai fait tout mon possible pour parvenir à la conclusion de cette charte, qui est un engagement très fort de nos fédérations musulmanes de France. Cette charte affirmait sans ambiguïté que la pratique religieuse musulmane est parfaitement en phase avec les lois et les principes de la République.

Les déclarations de Madame Marlène SCHIAPPA sont incompréhensibles et inacceptables.

D'abord, cette charte n'est pas un acte du gouvernement mais un engagement des fédérations musulmanes et je demande instamment au gouvernement de respecter le travail de ces fédérations, qui agissent avec esprit de responsabilité et indépendance.

Ensuite, nous avons rappelé le principe d'égalité entre tous les êtres humains, qui est nourri par nos plus essentiels enseignements religieux, et nous avons clairement dit que cela impliquait le refus de toute discrimination liée à l'homosexualité.

Surtout, cette charte est notre affaire, et je dénie à un ministre la capacité de dicter les prêches des imams. Que resterait-il de la liberté de religion ? Que resterait-il de la laïcité ?

Et puis, il y a une grande différence entre refuser toute discrimination notamment pour un motif d'orientation sexuelle et adhérer au mariage homosexuel. Comme les autres religions monothéistes, l'islam ne reconnaît le mariage qu'entre les personnes de sexe différent. Aucune autorité publique ou politique ne peut dicter une doctrine religieuse.

Chems-eddine HAFIZ
Recteur de la Grande Mosquée de Paris

Place du puits de l'Ermite 75005 Paris - Tél. : 01 45 35 97 33 - Fax : 01 45 35 16 23
Siret 784 258 923 000 19 A.P.E 913 A - Site Internet : www.mosqueedeparis.net - E-mail : rectorat@mosqueedeparis.net